



Pas de salaire suite à liquidation ki n'a pas encore eu lieu...

Par **bestiol2**, le **13/10/2008** à **15:18**

Bonjour, je suis intermittente du spectacle dans l'audiovisuel et ai signé un contrat pour sept/oct.2008 dans une entreprise parisienne. à la fin du mois de septembre on nous annonce que l'entreprise n'a plus d'argent et qu'elle "va" vers une liquidation judiciaire, les salaires sont versés aux salariés de même qu'aux stagiaires mais pas aux intermittents! on nous dit qu'une commission s'en chargera durant la procédure de liquidation...le projet est donc arrêté mais par précaution je demande un certificat me libérant de mes engagements (vu que je pars avant la fin de mon contrat)

à ce jour aucune procédure n'a été entreprise par la société, un salarié m'a informé du fait qu'il y "aurait peut-être" un repreneur finalement mais n'a pas plus d'infos! tant que rien n'est fait je ne touche pas mon salaire! légalement, quand une entreprise est en difficulté et ne peut plus payer, combien de temps a-t-elle pour décider (si c'est encore à elle de décider) de la procédure à suivre? j'attends aussi de voir si les employés eux-même auront leur salaire d'octobre, si tel est le cas, quel sont les mesures à ma disposition pour faire valoir mes droits et me faire payer mon mois de septembre? d'avance merci pour votre réponse.